

- No. 106. CHENAL DE LA BARRE DU FER-À-CHEVAL, RIVIÈRE MIRAMICHI :—Réponse à ordre, correspondance entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé aux travaux de dragage et au creusement du chenal de la barre du Fer-à-Cheval, à l'entrée de la rivière Miramichi. (*Pas imprimée.*)
- No. 107. BRISE-LAMES D'ARICHAT OUEST :—Réponse à ordre, rapports et plans relatifs au brise-lames d'Arichat Ouest, dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse. (*Pas imprimée.*)
- No. 108. PÊCHE DE L'ÉPERLAN, HAVRE DE BATHURST :—Réponse à adresse, ordres en Conseil relatifs à la pêche de l'éperlan dans le havre de Bathurst. (*Pas imprimée.*)
- No. 109. AUTORITÉS DE PILOTAGE, CAP-BRETON :—Réponse à ordre, rapports des autorités de pilotage du Cap-Breton, pour l'année 1876, donnant les noms des pilotes et le montant payé à chacun d'eux. (*Pas imprimée.*)
- No. 110. LIQUEURS ENIVRANTES, VENTE DE, ETC. :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement et les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces, touchant la juridiction relative des parlements fédéral et provincial sur la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes. (*Pas imprimée.*)
- No. 111. PETITE BAIE DES GLACES, DROITS DE HAVRE, ETC. :—Réponse à ordre, rapport du maître de havre de la Petite Baie des Glaces, Nouvelle-Ecosse, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant des droits perçus et les noms de tous les navires qui ont payé ces droits; aussi toute la correspondance relative au maître de havre de la Petite Baie des Glaces, N.-E. (*Pas imprimée.*)
- No. 112. HAVRE DE TORONTO :—Réponse à ordre, état montrant la nature et l'étendue des améliorations faites au havre de Toronto durant l'année dernière. (*Pas imprimée.*)
- No. 113. PONT SUR LE COURSIER DE DÉCHARGE À LA GRANDE-ÎLE, ETC. :—Réponse à ordre, correspondance entre le gouvernement et le Conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur le coursier de décharge à la Grande-Île. (*Pas imprimée.*)
- No. 114. CANAL DE LA CULBUTE :—Réponse à ordre, correspondance entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la Culbute, au sujet de la pétition d'Elizabeth Sullivan, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour des dommages qu'elle prétend avoir éprouvés par suite de la construction d'une digue au dit canal de la Culbute. (*Pas imprimée.*)
- No. 115. PORT HOOD, HAVRE DE :—Réponse à ordre, rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du Canada, relativement au havre de Port Hood. (*Pas imprimée.*)
- No. 116. RIVIÈRE RIDEAU, VILLAGE DE WELLINGTON :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement et le Conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington. (*Pas imprimée.*)
- No. 117. RIVIÈRE ST. JEAN, N.-B. :—Réponse à ordre, rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N.B., depuis le mois de juin 1871. (*Pas imprimée.*)
- No. 118. PERSONNEL JUDICIAIRE, MONTRÉAL :—Réponse à adresse, correspondance, depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relative au personnel judiciaire du district de Montréal. (*Pas imprimée.*)
- No. 119. COMPAGNIES DE TÉLÉGRAPHES SOUS-MARINS, ETC. :—Réponse à adresse, correspondance entre la compagnie du câble sous-marin dite la Compagnie de télégraphe Anglo-Américaine, ou toute autre compagnie de télégraphe et le gouvernement, ainsi que tous arrêtés du Conseil s'y rattachant, depuis le 21 mars 1876.
- No. 120. HAVRE DE MONTRÉAL, COMMISSAIRES DU :—Réponse à ordre, état, aussi exact que possible, indiquant le montant payé par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de Montréal, pendant la saison de 1875-76, pour quaiage, ainsi que le nom et la longueur de tel bateau à vapeur. (*Pas imprimée.*)
- No. 121. MORRIS, HON. ALEXANDER :—Réponse à adresse, instructions à l'hon. Alex. Morris, lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest; aussi, copie de tous ordres en Conseil y relatifs depuis leur organisation, et non encore publiés; aussi, copie de tous rapports ou correspondance officielle entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement du Canada depuis la date de sa nomination.